



2 rue Furtado
33800 **BORDEAUX**
Tél. 05 56 33 39 30
bordeaux@erecapluriel.fr

S.A POINT PARFUMS DIGITAL
Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

101 avenue des Champs Elysées

75008 PARIS



2 rue Furtado
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 33 39 30
bordeaux@erecapluriel.fr

SA Point Parfums Digital
101, Avenue des Champs-Élysées
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SA Point Parfums Digital, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous vous précisons que votre société n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice du 31 décembre 2014, les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2014 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de

l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note n°4 au paragraphe « Autres informations significatives » de l'annexe concernant l'abandon de créance avec une clause de retour à meilleure fortune de l'associé monsieur Patrick Tardif à hauteur de 60 000 €.

II – JUSTIFICATIONS DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Bordeaux, le 27 juillet 2016

ERECAPLURIEL AUDIT
Commissaire aux comptes

Isabelle ERRARD

Associée



1 - BILAN SIMPLIFIE

Désignation de l'entreprise : SA POINT PARFUMS DIGITAL				Néant	
Adresse de l'entreprise : 101 AV DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS					
Numéro SIRET* : 48198119900013					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
					Ex. N-1 clos le :
					31/12/2014
Exercice N, clos le : 31/12/2015					
ACTIF	Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4	
I Immobilisations - Fonds commercial*	010	012			
M Incorporelles - Autres*	014	016	75 357	75 357	12 500
M Immobilisations corporelles*	028	030	1 831	408	1 422
Immobilisations financières* (1)	040	042	240 860		240 860
Total I (5)	044	048	318 048	408	317 639
C Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	052			
I - Marchandises*	060	062			
R Avances et acomptes versés sur cdés	064	066			
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070			
U (2) - Autres* (3)	072	074	12 840	12 840	3 225
L Valeurs mobilières de placement	080	082			
A Disponibilités	084	086	2 747	2 747	3 951
N Charges constatées d'avance*	092	094			
Total II	096	098	15 587	15 587	7 176
Total général (I + II)	110	112	333 635	408	333 227

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	252 000	1 500
Ecart de réévaluation	124		
P Réserve légale	126		
R Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* <input style="width: 100px;" type="text" value="131"/>)	132		
P Report à nouveau	134		-18 047
R Résultat de l'exercice	136	-118 764	-1 051
E Provisions réglementées	140		
Total I	142	133 236	-17 598
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	32 797	1 060
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : <input style="width: 100px;" type="text" value="169"/> <input style="width: 100px;" type="text" value="167 194"/>)	172	167 194	36 215
E Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	199 991	37 274
Total général (I + II + III)	180	333 227	19 676
R (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
N (2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
I (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

		Néant			
Désignation de l'entreprise : SA POINT PARFUMS DIGITAL				Exercice N, clos le (1)	
A - RESULTAT COMPTABLE				31/12/2015	
				Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2014	
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214	
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	
D	Production stockée* (variat° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222	
	Production immobilisée*			224	
E	Subventions d'exploitation reçues			226	
X	Autres produits			230	
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
H	Variation de stock (marchandises)*			236	
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	178 185
E	- mobilier - immobilier)				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* : 243 171)			244	171
	Rémunérations du personnel*			250	
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
X	Dotations aux amortissements*			254	408
P	Dotations aux provisions			256	
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger) 259)			262	0
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionn 260)				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	178 764
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-178 764
	Produits financiers (III)			280	
D	Produits exceptionnels (IV)			290	60 000
I	Charges financières (V)			294	
V	Charges exceptionnelles (VI)			300	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-118 764
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2				312	314 118 764
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318	
I	Provisions non déductibles*			322	
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138				
Reprise d'ent. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345	Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créance due au report en arrière du	346
Déduct. exception. (art 39 decies)					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				352	354 118 764
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356	
E	Déficits antérieurs reportables* : dont imputés/résultat :				360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				370	372 118 764

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2015

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des titres de participation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des autres titres immobilisés et des titres de placement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Coûts d'emprunts activables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	12 500	62 857		75 357
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes		1 831		1 831
Immobilisations financières.....		240 860		240 860
Total.....	12 500	305 548		318 048

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles..		408		408
Total.....		408		408

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**Frais d'établissement :**

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement**Immobilisations non décomposées :**

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	L	36 mois				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

--

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				
Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....

Autres créances.....

État des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	860		860
Actif circulant et charges constatées d'avance.	12 840	12 840	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....

Clients et comptes rattachés.....

Autres créances.....

Disponibilités.....

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

252000

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	1 500	1,00
Titres émis.....	1 575	160,00
Titres remboursés ou annulés.....	1 500	1,00
Titres en fin d'exercice.....	1 575	160,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....				
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	32 797	32 797		
Dettes fiscales et sociales.....				
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	167 194	167 194		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	199 991	199 991		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	6 000
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

--

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagement donnés

Non recensé

Intérêts sur emprunts.....
 Avals et cautions.....
 Autres engagements donnés.....

--

Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....
 Crédit-bail mobilier.....
 Crédit-bail immobilier.....
 Locations longue durée.....
 Autres engagements réciproques.....

--

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....
 Autres engagements reçus.....

--

Autres informations significatives

Le 31/12/2015, Patrick Tardif associé de la société a consenti un abandon de compte courant d'associé de 60 000 €. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Cet abandon a généré un produit exceptionnel de 60 000 €.

La société a procédé le 5 juin 2015 à son inscription en bourse sur le marché libre d'Euronext Paris.



2 rue Furtado
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 33 39 30
bordeaux@erecapluriel.fr

SA POINT PARFUM DIGITAL
101, avenue des Champs-Élysées
75 008 PARIS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration du 31 décembre 2015.

Convention d'abandon de créance

Personne concernée : Monsieur Tardif

Nature de la convention : Convention d'abandon de créance avec une clause de retour à meilleure fortune.

Modalité de la convention : Monsieur Tardif a consenti un abandon de compte courant d'associé d'un montant de 60 000 €. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Fait à BORDEAUX,
le 27 Juillet 2016

ERECAPLURIEL AUDIT
Commissaire aux comptes

Isabelle ERRARD

